

infoSite



Site Natura 2000 n° PC70
Moyenne vallée de la Charente,
Seignes et Coran



Lettre d'info. du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n° PC70 (FR5400-472) n° 9 - décembre 2009

ÉDITORIAL

La préservation de notre environnement et de la biodiversité font partie des enjeux majeurs que la France a décidé de placer aux premiers rangs de ses actions. Chaque territoire, quelle que soit sa taille ou sa localisation, se doit de participer à la concrétisation de celles-ci.



Celles menées au cours de l'année 2009, par leur richesse en événements contribuant à la conservation et à la mise en valeur du site "Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran" sont, à ce titre, exemplaires. Elles le doivent à l'implication de tous ceux, élus, particuliers, associations, scientifiques... qui y ont participé.

Au programme, la restauration du marais de l'Anglade, une nouvelle charte pédagogique, des bilans biologiques sur le cours d'eau de la Seigne et sur le Râle des genêts, un partenariat entre une structure forestière et la LPO (structure animatrice)... et bien d'autres choses encore qui sont évoquées dans le présent numéro d'Infosite.

Un bilan donc très riche pour la 11^e année de vie de ce site Natura 2000 qui laisse présager de nombreux projets pour les années à suivre.

En vous souhaitant une très bonne lecture, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année qui commence.

Jacques LAUVERGNAT

Sous-Préfet de Saintes, Président du Comité de Pilotage



Bihoreau gris

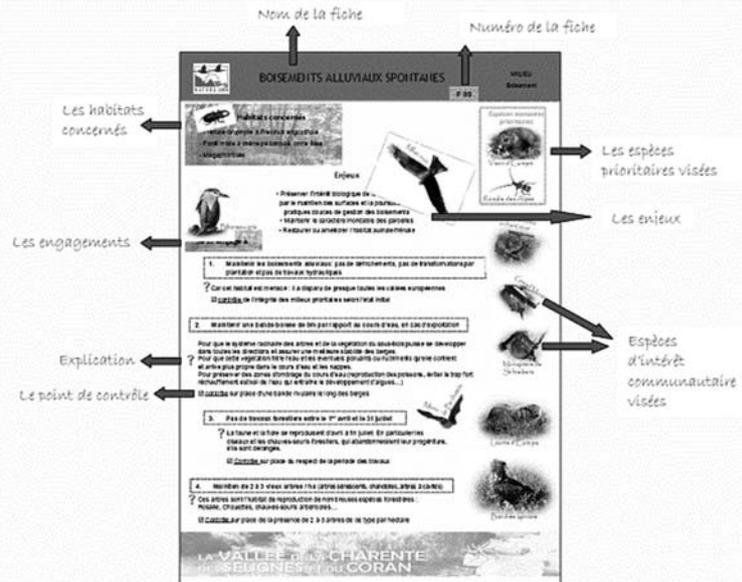


Agrion de Mercure

SOMMAIRE

La Charte Natura 2000 "en version pédagogique".....	2
La végétation aquatique des Seignes se porte bien mal.....	2
Frênes communs et oxyphylles : des intérêts biologiques communs mais des potentialités de production très différentes.....	3
Marais de l'Anglade : la restauration a commencé.....	4
Le déclin du Râle des genêts se poursuit en Charentes (Charente-maritime et Charente).....	5
Au plus près des acteurs du milieu forestier.....	6
Bilan de reproduction du brochet 2009 : une année difficile !.....	6
Formation frayère à brochets.....	7
La fédération de pêche poursuit son action !.....	7
Un deuxième chantier sur le delta de la Seigne.....	8
La fin de la Bromadiolone en Charente maritime.....	8
Plus de pesticides à moins de 5m des cours d'eau.....	9
Mise en oeuvre du Docob : Tableau de bord des actions.....	10
Coteaux de Chérac... la gestion est assurée.....	12
Le site internet... nouvelle adresse.....	12

La charte, qui se décline en grands types de milieux et d'activités, a été validée par le comité de pilotage en début d'année 2009 et vous a été présentée dans l'Infosite n°8. Nous attendons l'arrêté préfectoral qui permettra aux signataires de bénéficier des avantages fiscaux que sa signature implique. En attendant, renseignez vous sur les fiches qui peuvent vous correspondre... Cette année, la charte a fait l'objet d'un petit "relooking" d'été : elle a été transformée pour vous en un outil pédagogique, facile à lire et agréable à consulter : retrouvez-la et téléchargez-la sur le site internet <http://pc70valcharente.n2000.fr/> Nous vous encourageons à devenir l'un des premiers signataires de cette charte et à marquer par ce geste votre engagement à la préservation des habitats et espèces rares et menacés de cette belle vallée.



La Charte Natura 2000 "relookée" !

LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DES SEUGNES SE PORTE BIEN MAL

La Seugne et sa végétation.

PHOTO JEAN TERRISSE



Les résultats d'un inventaire de la végétation aquatique de la rivière Seugne réalisé cet été sont édifiants ! En moins de 10 ans, la végétation de cette rivière s'est considérablement dégradée.

Pour preuve, les conclusions de cette étude menée sur 11 secteurs-échantillons de 50m de longueur témoignent des éléments suivants :

- une diminution du nombre d'espèces végétales : on ne compte plus que 35 espèces en 2009 contre 47 en 2001
- une très forte réduction de l'abondance des plantes aquatiques et amphibies enracinées du lit mineur
- la disparition d'espèces rares témoins de la diversité de ce cours d'eau
- l'arrivée de deux espèces invasives : la Jussie à grandes fleurs et la Lentille d'eau minuscule. Elles sont présentes dans la plupart des relevés.

Qu'a-t-il bien pu se passer durant les dernières années pour que l'on observe des changements aussi radicaux ? Y a-t-il eu une dégradation de la qualité de l'eau, ou une pollution accidentelle ? Si tel était le cas, on observerait un enrichissement de l'eau en substances nutritives et par conséquent une prolifération d'algues et de plantes aquatiques au détriment d'autres plantes. Or, ici la diminution de la richesse de ce cours d'eau est généralisée à tous les groupes de plantes.

Une des causes probables est l'apparition des Ecrevisses de Louisiane (voir encadré). En effet, l'importante diminution des plantes enracinées et la quantité de vase en suspension présente dans le cours d'eau pourraient être expliquées par cette invasion.

La prolifération de l'Ecrevisse de Louisiane pourrait donc être la cause de l'appauvrissement de la végétation aquatique de la Rivière Seugne.

Les suivis à venir nous donneront des éléments pour confirmer cette hypothèse et savoir si les autres ruisseaux du site, relativement préservés à ce jour, connaîtront le même destin.

Emilie GENERAL, co-animatrice du Docob

D'après l'étude de Jean TERRISSE, Mise en oeuvre du DOCOB du site Natura 2000 PC 70. Suivi de la végétation aquatique de la rivière de Seugne, LPO Rochefort, 22 p., TERRISSE J., 2009.



Cuivré des marais

ZOOM sur l'Ecrevisse de Louisiane

C'est une espèce introduite en Espagne puis en France dans les années 1970 qui est responsable de grands dégâts écologiques :

- Elle concurrence les espèces locales (dont la rare Ecrevisse à pattes blanches)
- Elle consomme les plantes aquatiques enracinées dans l'eau détruisant ainsi les d'herbiers aquatiques qui sont très utiles à la reproduction des poissons, grenouilles, libellules...
- Lorsqu'elle creuse ses galeries dans l'eau, elle remue de grandes quantités de vase, diminuant ainsi la qualité de l'eau.



L'Ecrevisse de Louisiane, espèce invasive très dommageable aux cours d'eau.

PHOTO WIKIPEDIA

FRÊNES COMMUNS ET OXYPHYLLS: DES INTÉRÊTS BIOLOGIQUES COMMUNS MAIS DES POTENTIALITÉS DE PRODUCTION TRÈS DIFFÉRENTES

Dans le site Natura 2000 de la Vallée Moyenne de la Charente, Seugne et Coran, poussent 2 variétés de frênes qu'il est important de savoir distinguer : le frêne commun et le frêne oxyphylle. Dans le site, ils sont tous les deux une composante importante d'un habitat prioritaire de l'annexe 1 de la Directive Habitat : "la frênaie oxyphylle".

D'un point de vue botanique, la couleur des bourgeons est un bon indice : noirs pour le frêne commun et plutôt bruns pour l'oxyphylle. La dentition des folioles est également un bon critère : fine et régulière pour le frêne commun, nettement plus grossière sur l'oxyphylle. Enfin, le diagnostic botanique peut être affiné par l'observation de l'aspect des troncs et des graines, caractéristiques de chacune des 2 espèces.

Les exigences écologiques de ces 2 frênes sont plutôt similaires, même si l'oxyphylle présente un tempérament plus méditerranéen, lui permettant de mieux résister à la sécheresse. Ces 2 espèces sont donc bien représentées en Poitou-Charentes, en peuplements purs ou mélangés, y compris avec du peuplier.

Par contre, leurs potentialités en termes de production de bois diffèrent nettement, raison pour laquelle leur identification est un préalable absolument indispensable à toute décision de mise en valeur économique. En effet, les débouchés du bois de frêne oxyphylle ne vont guère au-delà d'un usage en bois de chauffage, en raison du caractère trop tortueux de son tronc, et des difficultés à obtenir de gros diamètres. En revanche, le frêne commun peut produire à terme un excellent bois de menuiserie, à condition de lui appliquer une sylviculture dynamique, basée sur des éclaircies précoces et régulières.

Dans le cas de boisements destinés à la production de bois, dans le site Natura 2000, les frênes communs et oxyphylls sont le plus souvent traités en taillis simple, et exploités en coupe rase tous les 25-30 ans, pour l'auto-

consommation des propriétaires en bois de chauffage. Compte-tenu des faibles surfaces coupées en une seule fois (foncier morcelé), cette pratique est généralement peu perturbante pour les milieux, moyennant l'application de quelques précautions peu contraignantes et décrites dans la Charte NATURA 2000 du site : interventions après le 31 Juillet, maintien des ripisylves... (charte N°F09 "gestion des boisements alluviaux")

En dehors de toutes considérations économiques, un outil de gestion rémunéré existe permettant la mise en oeuvre d'une gestion alternative de ces peuplements, basée sur des interventions ayant pour seul objectif d'améliorer le statut de conservation des habitats ou des espèces présentes : maintien de vieux arbres, éclaircies et ponctuelles... L'aide financière correspondante peut aller jusqu'à 3 000 euros/ha.

Ce même outil permet également de s'occuper des arbres têtards. En effet, en bordure des parcelles agricoles, des fossés ou des cours d'eau du site Natura 2000, de nombreux frênes communs ou oxyphylls ont traditionnellement été taillés en "têtards". Malheureusement, cette pratique se raréfie, et la création de nouveaux têtards n'est plus assurée. Ainsi, pour inciter et aider les propriétaires à entretenir les arbres têtards existant, tout en créant de nouveaux sujets, un contrat Natura 2000 permet la prise en charge financière de cette opération.

La LPO, structure animatrice sur le site, et son partenaire forestier (le C.E.T.E.F. de la Charente) sont à la disposition des personnes intéressées par les mesures de gestion des peuplements forestiers, les types de contrats existant et les conditions d'attribution des aides, ou par les recommandations décrites dans la charte NATURA 2000 du site.

Yves LACOUTURE
C.E.T.E.F. 16 Novembre 2009

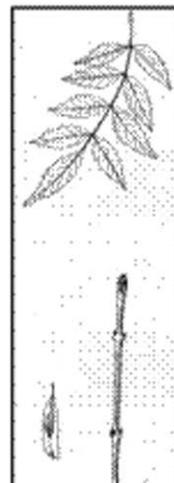
Les 2 espèces de frêne présentes dans nos vallées



SOURCE ADEP

Le frêne commun

- Tronc droit et élancé
- Bourgeons noirs ou gris foncés
- Feuilles à 7 – 15 folioles finement dentée
- Graines n'atteignant pas le milieu du fruit



Le frêne oxyphylle

- Tronc court et flexueux
- Bourgeons bruns et plus petits
- Feuilles à 3 – 11 folioles à grosse denture
- Graines atteignant le milieu du fruit

Les trois pionniers de la restauration

L'Anglade est un joyau biologique (voir InfoSite n°8, décembre 2008) : son originalité écosystémique comme tourbière alcaline (et non pas acide) se double d'une importante richesse floristique et faunistique : vison d'Europe, loutre, libellules, frayères de brochets, mollusques, râle d'eau, locustelle lucinoïde... Fin 2007, la LPO était contactée en tant que structure animatrice du Docob, par Bernard, agriculteur : il sait la richesse biologique des parcelles dont il a hérité et veut la préserver.

Ce fut l'impulsion qu'il fallait : coordonnés et assistés par la LPO animatrice du Docob, ce propriétaire, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime (également propriétaire de plusieurs parcelles dans ce marais, acquises sur des financements Natura 2000), et la commune de Les Gonds, ont, chacun, signé un Contrat Natura 2000.

Grâce à ce contrat, les travaux de restauration puis d'entretien sont pris en charge à 100% par le ministère en charge de l'environnement et l'Union Européenne. Le propriétaire bénéficie en outre d'une exonération de la part communale de la TFNB (Taxe sur le Foncier non Bâti).

2 mois pour compenser 60 ans d'abandon : un challenge biologique et humain

Première étape : restaurer le marais. Pour tenir compte de la faible portance des sols tourbeux gorgés d'eau, les engins agricoles, trop lourds, sont exclus. Seuls sont utilisés du matériel spécialisé (léger, pneus basse pression...), des bras, et des chevaux de débardage. Ensuite, la fauche périodique telle que pratiquée autrefois, maintiendra la végétation au stade optimal. Défavorable au marisque, elle réduira sa densité au bénéfice des plantes aujourd'hui en difficulté et d'une faune diversifiée.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

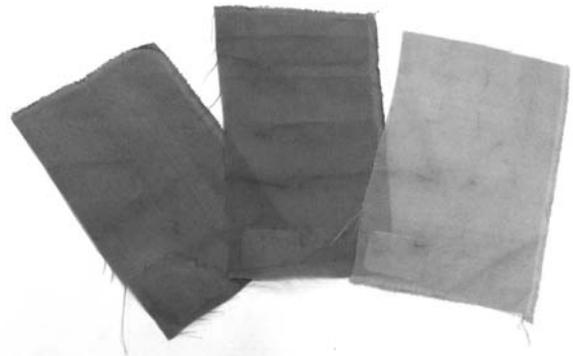
Le 18 septembre, Orateur, le superbe percheron blanc de Manu, est venu commencer à tracter inlassablement des charretées de saules et de bourdaines, bientôt rejoint par Kaline et Samba, conduites par Isabelle et Jean-Baptiste

Mais en amont, il fallut retrouver, sur le terrain, ces "lanières" de 500m de long et souvent 4 ou 5m de large seulement ! Un vrai travail de géomètre...

C'est ainsi que le 20 août 2009, sous la coordination de la LPO, le géomètre aidé de l'entreprise d'insertion locale spécialisée en environnement qui ouvrait au fur et à mesure des "passages d'homme" dans la végétation,

commençait à déterminer les angles des parcelles à restaurer en 2009, dans cette mer de 80ha de végétation compacte. A chaque angle, et tous les 50m, une perche de 4m de haut guidait les équipes qui procédaient à la restauration initiale : faucher la "rouche" et couper les arbustes au ras du sol.

Stockés à l'entrée du marais, saules et jeunes frênes seront ensuite broyés et utilisés en paillage de cultures (réduction des besoins d'irrigation)... Triées sélectivement, les bourdaines ont été données au CRITT Horticole de Rochefort sur Mer, qui, après des essais de laboratoire concluants, les a transformées en teinture végétale dans le cadre d'un vaste projet expérimental qui débouchera en 2011 sur un symposium international. La teinture obtenue est valable : début décembre 09, des premiers échantillons de soie naturelle ont été teintés avec différents fixateurs naturels : les couleurs obtenues, douces et résistantes au soleil, incluent une belle teinte cannelle rarement obtenue avec les teintures végétales naturelles ! Un projet ponctuel de création de vêtements va donc être développé en complément avec le lycée professionnel régional Jamain (Rochefort sur Mer). Et le CRITT Horticole est déjà prêt à reprendre les bourdaines de 2010 !



Échantillons de soie naturelle teintés avec la teinture naturelle fabriquée à partir de la bourdaine du marais de l'Anglade : la teinte cannelle (au centre) est une teinte très rarement obtenue en teinture végétale naturelle.

Et demain ?

Le spécialiste de la végétation de la LPO, Jean Terrisse, a effectué un état initial phytosociologique sur les parcelles à restaurer. Reconduit année après année, ce suivi permettra de mesurer la rapidité avec laquelle la végétation retrouvera son bon état de conservation : réduction de la densité du marisque (*Cladium mariscus*), recolonisation très attendue des plantes les plus fragiles en régression, et peut-être réapparition de certaines espèces déjà disparues.

En outre, le projet fait boule de neige : après les 8,77 ha restaurés en 2009, cette opération de restauration biologique va être étendue dès 2010 à d'autres propriétaires volontaires qui se sont fait connaître pendant le chantier. Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes se portera acquéreur des parcelles dont certains propriétaires souhaitent se défaire. Un lycée agricole saintais, affectataire d'une parcelle, pourrait rejoindre le projet sous forme de partenariat et y travailler avec ses étudiants. La commune envisage un événement spécial : pourquoi pas essayer de retrouver les techniques ancestrales et de construire une "loge" ?



Le marais de l'Anglade vu du ciel : son pourtour boisé (frêne), plus sombre sur la photo assure un rôle de tampon entre les cultures périphériques et le marais qui se trouve ainsi protégé.

Avec un tel dynamisme, l'avenir de la richesse biologique du marais de l'Anglade se dessine à nouveau au rythme des saisons : un beau succès pour Natura 2000. Pour en savoir plus...
Site internet : <http://pc70valcharente.n2000.fr/>

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob



Vison d'Europe

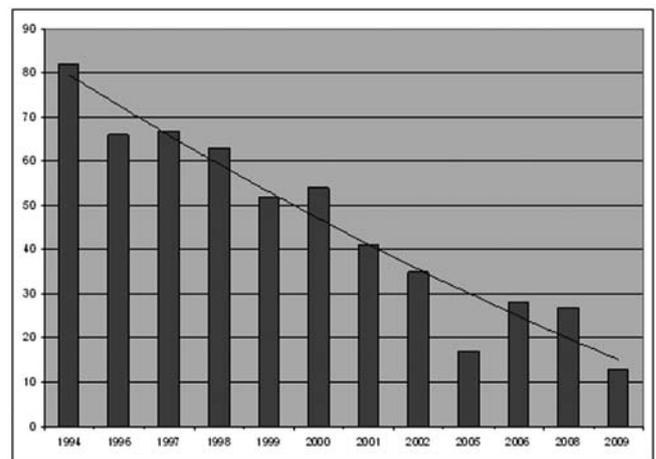
LE DÉCLIN DU RÔLE DES GENÊTS SE POURSUIT EN CHARENTES (CHARENTE-MARITIME ET CHARENTE)

Les recensements de Rôles des genêts réalisés en 2009 indiquent que la population régionale s'effondre, atteignant à peine 24 mâles chanteurs en Charentes :

- 1 dans la ZPS "Estuaire et basse vallée de la Charente" (FR5412025)
- 2 en "Vallée de la Charente en amont d'Angoulême" (FR5412006)
- 12 en "Vallée de la Charente moyenne et Seignes" (FR5412005)
- 6 dans un secteur bien préservé du marais poitevin (ZPS n° FR5410100) situé en Charente-Maritime
- 3 en Vallée de la Boutonne.

A l'échelle de chaque commune traversée par la Charente, on observe des variations inter-annuelles considérables de la distribution des oiseaux cantonnés et un déclin manifeste de l'effectif présent depuis douze ans. Un certain nombre des prairies occupées sont utilisées pour le pâturage. Si la mise en pâture du bétail intervient tardivement au printemps, elle permet l'installation des rôles. C'est souvent le cas lors des printemps humides, avec un niveau d'eau élevé. Mais le bétail dégrade rapidement la structure de la végétation, provoquant des délocalisations, voire des abandons de pontes. Le pâturage précoce mené plusieurs années sur une parcelle y empêche la reproduction du Rôle. Cette pratique généralisée à un secteur entier entraîne la disparition de l'espèce, surtout si la charge est trop importante.

La situation du Rôle des genêts est particulièrement préoccupante dans la Vallée de la Charente, puisque de nombreux secteurs de ce site occupés durant les années 1990 n'hébergent plus l'espèce. Les effectifs ont chuté de 82 chanteurs en 1994, à seulement 12 en 2009 ! Il est à noter que cette population est passée par un minimum de 17 chanteurs dénombrés en 2005, suivi d'une légère reprise (28 et 27 chanteurs en 2006 et 2008) qui ont suivi des années vraisemblablement plus productives. Cela indique que des mesures de conservation appropriées peuvent produire des résultats positifs assez rapidement en termes de succès reproducteur et d'augmentation des cantonnements de rôles.



Evolution du nombre de mâles chanteur depuis 1994

SOURCE BERNARD DECEUNINCK 2009

La mise en oeuvre des mesures de gestion favorables au rôle apparaissent insuffisantes pour permettre un bon succès reproducteur. Une proportion trop faible des surfaces en prairies bénéficie de mesures agri-environnementales. Les dates de fauche spécifiées dans les contrats n'étant pas suffisamment retardées, leur impact sur la survie du rôle est presque nul à l'échelle du site entier. Néanmoins, ces mesures agri-environnementales ont bénéficié d'un regain d'intérêt cette année, à la faveur d'une animation auprès des agriculteurs. Dans les secteurs occupés par les rôles, un minimum de 15% des parcelles doit être fauché tardivement (155 ha en Charente-Maritime en 2009). Cette mesure doit se généraliser et s'étendre à l'ensemble des prairies de fauche. Il faut y retarder l'exploitation en juillet, idéalement après le 15, et y généraliser les "fauches sympa" (de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur).

Des mesures complémentaires doivent être envisagées.

Un système "d'intervention" qui permette une gestion conservatoire au moyen de fonds spécifiques permettrait de rémunérer des actions de conservation fortes sur les parcelles où la présence de l'espèce est détectée et où les MAE ne suffisent pas à sa sauvegarde. Notons que les prairies de la vallée alluviale perdent leur caractère

hydromorphe et sont donc moins attractives pour le râle. L'irrigation n'est pas étrangère à ce phénomène, par l'abaissement généralisé des nappes d'eau qu'elle entraîne.

Bernard DECEUNINCK, expert ornithologique, LPO



PHOTO JEAN-LUC PINAUD

Le Râle des genêts : bientôt un simple souvenir ?

AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DU MILIEU FORESTIER

Pour encadrer et promouvoir les mesures de gestion spécifiquement en milieu forestier, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a monté un partenariat avec un organisme de développement forestier afin d'apporter sa contribution technique à la structure animatrice du site : ainsi, le Centre d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente (CETEF 16) et le Centre Régional de la Propriété forestière de Poitou-Charentes (CRPF) travaillent depuis octobre 2009 en collaboration avec l'animatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Yves LACOUTURE - CETEF

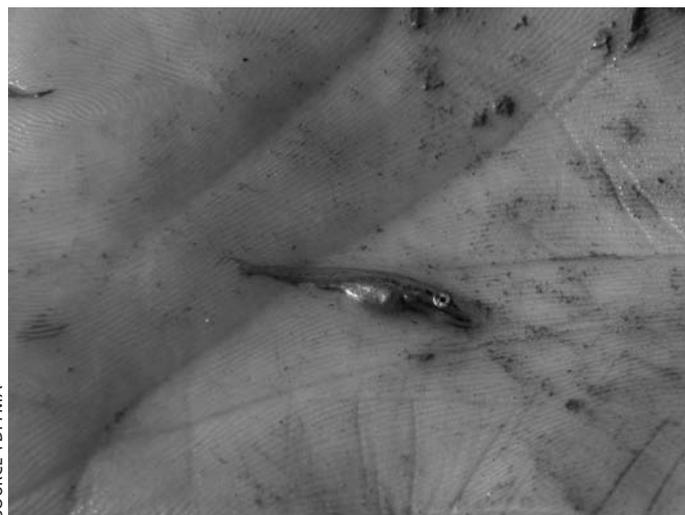


Angélique

BILAN DE REPRODUCTION DU BROCHET 2009 : UNE ANNÉE DIFFICILE !

2009 aura été une année très difficile pour le brochet sur le bassin versant de la Charente et a fortiori sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime. Une crue trop précoce (fin janvier-début février) conjuguée à une gestion de la ressource incohérente avec les exigences biologiques de ce carnassier ont largement limité la réussite de sa reproduction.

En effet, tant en milieu naturel que sur les frayères restaurées par la Fédération de Pêche 17, la durée de submersion des pairies inondables situées dans le lit majeur des cours d'eau semble avoir été trop courte pour permettre au Brochet de se reproduire. Ces zones humides ont été couvertes une vingtaine de jours alors qu'un minimum de 45 jours consécutifs est nécessaire pour garantir la réussite du frai. L'eau accumulée à la fin du mois de janvier a encore souffert d'une gestion inappropriée de la ressource et a été évacuée de façon trop rapide et brutale.



SOURCE FDPMA

Jeune brochet



SOURCE FDPMA

Brochet adulte

Les suivis effectués par la Fédération de Pêche 17 n'ont fait que confirmer ces constatations puisqu'aucune larve n'a pu être identifiée dans les bordures végétalisées des cours d'eau et que les deux inventaires par pêche à l'électricité (sites des Gonds et de la Jard), réalisés le 17 avril 2009, se sont soldés par l'absence de juvénile de Brochet au sein des frayères restaurées.

Espérons que 2010 sera plus favorable pour cette espèce et que les enjeux biologiques seront davantage pris en compte dans notre gestion hivernale...

Yann DAVITOGU, FDPMA



Saumon

FORMATION FRAYÈRES À BROCHET

Parallèlement à ces actions de terrain, le Groupement des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes a organisé le 29 avril 2009, à Courcoury, une journée de formation destinée à faire connaître et comprendre les actions de restauration de frayères à Brochet. Cette formation regroupant des bénévoles (membres d'AAPPMA, d'APN...) et des professionnels (institutions, gestionnaires de cours d'eau...) a permis de valoriser une dizaine d'années d'expérience dans la réhabilitation de ces zones humides particulières (expérience acquise notamment dans le cadre de l'action E10 du DOCOB du site Natura 2000 n°70). Une visite de deux sites réhabilités récemment dans l'enceinte du site Natura a permis aux 35 stagiaires de mieux appréhender les réalités de terrain et de visualiser les aménagements réalisés.

Yann DAVITOGLU, FDPPMA



Sortie de terrain lors de la formation Frayère à brochet

PHOTO YANN DAVITOGLU

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE POURSUIT SON ACTION !



Arbre têtard élagué

PHOTO YANN DAVITOGLU

Comme nous avons pu le voir, la situation du Brochet reste toujours instable, c'est pourquoi la Fédération de Pêche ne relâche pas ses efforts pour préserver cette espèce patrimoniale.

Cette année la signature de deux nouveaux contrats Natura 2000, l'un sur le marais de l'Anglade et l'autre sur une parcelle au lieu dit "Les Naises" sur la commune des Gonds, ont permis à notre structure de pérenniser son action sur ces deux sites à haute valeur écologique.



La mégaphorbiaie après la fauche

PHOTO YANN DAVITOGLU

Sur le marais de l'Anglade, une première phase de restauration de la cladiaie turficole a débuté avec la coordination de l'opérateur local du site : la LPO.

Sur la parcelle AD 290 aux Naises, l'entretien de la mégaphorbiaie par fauche avec exportation des produits végétaux a permis le retour à une strate herbacée, formation indispensable pour la reproduction du Brochet. Cette intervention était devenue nécessaire puisque la phase de restauration de la mégaphorbiaie sur ce site datait de 2005 (les aménagements ayant été réalisés en 2006 et 2007).

Compte tenu de la formidable productivité de ce type de zone humide et notamment de certaines espèces présentes, une érosion de la biodiversité végétale pouvait être redoutée si aucune intervention périodique n'était envisagée. En complément de cette opération, l'élagage d'environ 130 frênes têtards situés sur la parcelle a pu être mené selon le cahier des charges établi dans le cadre du contrat Natura 2000.

Yann DAVITOGLU, FDPPMA

UN DEUXIÈME CHANTIER SUR LE DELTA DE LA SEUGNE

La Communauté de Communes poursuit l'entretien et la valorisation du delta de la Seugne. Après le nettoyage du lieu-dit "Les Naises" en 2008, un deuxième chantier a vu le jour aux Gonds et à Courcoury.

En 2008, le projet "Charente et Seugne" entrait dans sa phase opérationnelle avec la remise en état d'un secteur de 7,5 hectares au lieu dit "Les Naises". Dès fin août, un deuxième chantier a eu lieu aux Gonds et à Courcoury. Sur plusieurs secteurs, une équipe de cinq permanents, employés par le SIE Val de Saintonge dans le cadre d'un chantier d'insertion se sont employés à remettre en état plusieurs hectares de boisements alluviaux abîmés par la tempête de 1999. Une tâche rendue difficile par les inondations et les vents violents du début d'année qui ont fait tomber de vieux saules blancs et d'imposants peupliers dans la rivière. Il a donc fallu aussi les retirer pour éviter les risques d'encombres en cas de crue.



PHOTO JEAN-MARIE QUILLET

Comme l'an passé, un long travail de débardage doit être effectué



PHOTO JEAN-MARIE QUILLET

Les troncs tombés dans l'eau créent des embâcles.

Dans le même temps, deux zones traversées par les bras secondaires de la Seugne ont fait l'objet d'un intense débroussaillage car la végétation chaotique y accentuait l'envasement des bras en ralentissant l'eau et en bloquant les débris. Une partie des branches immergées a toutefois été conservée pour permettre à de nombreuses espèces de poissons d'y déposer leurs oeufs. Enfin, le chantier fut aussi l'occasion d'expérimenter les différentes méthodes d'éradication de l'Erable Negundo, un arbre invasif à faible valeur économique (c'est un mauvais bois de chauffage par exemple) qui monopolise les surfaces et empêche toute biodiversité, mais dont la suppression peut facilement être mise en oeuvre par les propriétaires de parcelles sur le delta. D'une durée de quatre mois, les travaux s'appuyèrent sur un débardage à cheval qui, comme lors du premier chantier, a permis de sortir les arbres gênants et le bois mort sans endommager un écosystème fragile.

Jean-Marie QUILLET et Mathieu ROUAULT

LA FIN DE LA BROMADIOLONE EN CHARENTE MARITIME



PHOTO EGRETEAU ET DELECOUR

Un ragondin piégé.

Depuis le 31 mai 2009, l'utilisation de poisons pour la lutte contre les ragondins en Charente-Maritime est définitivement interdite. L'arrêté préfectoral du 14 janvier dernier signe donc la fin de cette lutte chimique, seuls seront autorisés, sous contrôle, le piégeage et le tir des ragondins.

La grande majorité des départements français avait renoncé à la lutte chimique en 2008 et la Charente maritime, département très touché par les nuisances des ragondins, avait cependant continué.

C'est une victoire pour les associations de protection pour la nature qui s'attaquaient régulièrement via le tribunal administratif à l'arrêté préfectoral autorisant chaque année l'utilisation de la bromadiolone.

Les risques pour la chaîne alimentaire étaient considérables, en effet, Loutres et Visons d'Europe, espèces menacées de disparition qui partagent le même biotope que le ragondin, étaient des victimes indirectes de ces empoisonnements par accumulation le long de la chaîne alimentaire en raison de leur régime alimentaire souvent constitué de rongeurs empoisonnés.

Pour avoir des informations sur le piégeage du ragondin, vous pouvez télécharger la charte A07 "piégeage du ragondin" sur le site internet, rubrique Participer :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

*Emilie GENERAL
Co-animatrice du DOCOB*



Pie-grièche écorcheur

PLUS DE PESTICIDES À MOINS DE 5 M DES COURS D'EAU

Un arrêté préfectoral a été pris dans les départements de Charente (le 19 avril 2009) et de Charente-Maritime (le 21 avril 2009) interdisant l'utilisation des pesticides à proximité des cours d'eau.

Ce désherbage à proximité des cours d'eau avait deux conséquences majeures sur ces derniers :

- **perte de terrain** : Le désherbage de la berge provoque sa déstabilisation. Les racines des végétaux permettent de maintenir la terre sur la berge. Sans végétation, la terre n'est plus maintenue, et la berge s'érode. Ce phénomène est accentué en cas de crue et peut à terme vous faire perdre du terrain.

- **pollution de l'eau** : D'autre part, lors de ce désherbage, une partie du produit se retrouve aussitôt dans l'eau (vent, ruissellement...). Cela engendre donc une pollution directe de l'eau : la biodégradabilité des herbicides n'est ni rapide ni totale malgré certaines assertions publicitaires. Nous retrouvons ainsi des molécules issues du glyphosate dans les eaux de rivières et dans les nappes phréatiques d'où provient notre eau potable.

Il convient donc que chacun fasse un effort pour limiter l'usage des pesticides afin de protéger notre ressource en eau, tant potable que dans nos rivières.

Plusieurs textes de loi régissent ces dispositions :

Pour les points d'eau non cartographiés : est interdit tout traitement par des pesticides sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN 1/25000, comprenant les fossés, les collecteurs d'eau pluviales, les points d'eau ainsi que les puits,

forages, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tous les utilisateurs des pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés: particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Pour les points d'eau cartographiés : est interdit l'usage des pesticides dans la "Zone Non Traitée" correspondant à une largeur de 5m en bordure de tout point d'eau (rivière, étang, fossé, permanent ou non) afin de les protéger de toute pollution chimique. La largeur de la ZNT peut atteindre 100m pour certains produits particulièrement dangereux. Pour cela, lisez attentivement l'étiquetage du produit.

Pour les collectivités : la charte "Terre Saine" de la région Poitou-Charentes invite les communes à réduire l'usage des pesticides puis les supprimer progressivement. Il est proposé aux élus des rencontres, des conseils, des solutions techniques pour mettre en place ce dispositif.

Cette démarche permet d'anticiper et de se préparer à un texte de loi prévu pour 2011 interdisant totalement l'usage des pesticides dans tous les espaces publics fréquentés par les enfants.

Je vous invite à vous rapprocher du SYMBA pour avoir plus d'informations sur les méthodes conseillées et les aides auxquelles vous pourriez prétendre pour l'entretien respectueux du bord de la rivière.

Alice PERRON
SYMBA

Martin-pêcheur



Panneau d'information sur l'usage des pesticides à proximité de l'eau

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

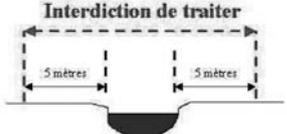
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).

DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.

SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Interdiction de traiter



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur le site internet : www.pesticides-poitou-charentes.fr

MISE EN ŒUVRE DU DOCOB : TABLEAU DE BORD DES ACTIONS

TERMINE

En cours

non commencé

Domaine « agriculture »

1A1	♦♦♦	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, LOA...
2A1	♦♦♦	Cohérence des politiques agricoles
1A2	♦♦	Plan d'action agricole site expérimental : CTE biodiversité
2A21	♦♦♦	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique
2A22	♦♦♦	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental
1A3	♦♦♦	Etendre périm. d'éligibilité Fonds Structuraux au périmètre expérimental
2A3	♦♦♦	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...
1A4	♦♦♦	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental
2A4	♦♦♦	Mise en place de Contrats Natura 2000
1A5	♦♦♦	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental
2A5	♦	Formation des exploitants agricoles
1A6	♦♦♦	OLAE Charente - Seugne
2A6	♦♦♦	Restauration-entretien du coteau calcaire Chez Chaussat / Douzillé
107A	♦	Jachères faune sauvage
1A8	♦♦	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau
1A9	♦♦	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"
1A10	♦♦♦	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales
1A11	♦♦	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats : Contrats Natura 2000 (hors SAU), bonus Natura 2000 de 20% MAE (en SAU)
1A12	♦♦	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable
1A13	♦♦	Maîtrise d'usage ou foncière
néant	-	Elaboration de la Charte Natura 2000

Domaine « boisements »

1B1	♦♦♦	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, d'attribution aides publiques...)
2B11	♦♦	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Etude de faisabilité
2B12	♦♦	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Mise en œuvre + contrats
1B2	♦♦	Schéma concerté d'évolution des boisements
1B3	♦♦	Volet 1 (CRPF) : Etude typo. des stations forestières (potentialités sols)
1B3	♦♦	Volet 2 (LPO) : Etude typ. des stations forestières (carto affinée, pot° biol)
1B4	♦	Etude diversification productions forestières avec des essences indigènes
1B5	♦♦♦	Mesures sylvo-environnementales "frênaie alluviale" (500ha)
1B6	♦♦	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau
1B7	♦	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frênaie alluviale
1B8	♦	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"
1B9	♦♦	Maîtrise d'usage ou foncière
1B10	♦♦	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière - caractère inondable
3B1	♦♦♦	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés (frênaie, aulnaie)
3B2	♦♦	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraies avec sous-étage de frênaie)
3B3	♦	Gestion environnementale des boisements de production (peupleraies « pures »)
3B4	♦♦♦	Gestion environnementale des ripisylves - Entretien, Restauration
néant	-	Elaboration de la Charte Natura 2000
néant	-	partenariat animateur Docob / CETEF / CRPF pour l'animation des Chartes et Contrats N2000

Domaine « tourisme & loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie »

1V1	♦♦♦	Plaquette d'information Document d'Objectifs
1T1	♦♦	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes
1T2	♦♦	Schéma concerté intercommunal valorisation et développement des activités
1T3	♦♦	Labellisation activités touristiques respectueuses patrimoine nat. remarquable
1T4	♦♦	Intégration patrimoine naturel dans plans de randonnée/découverte concertés
1T5	♦♦	Documents promotion général site, patrimoine naturel, actions préservation
2T1	♦♦	Charte de qualité "Envt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration
2T2	♦♦	Charte de qualité "Envt & act. de tourisme/loisirs" : Anim°-mise en œuvre
2T3	♦♦♦	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques
2T4	♦♦♦	Sensibilisation touristes /enjeux biologiques : outils péda, plaquette, panneau, vidéo 10' (PAD)
2T5	♦♦	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux
2T6	♦♦	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique
2T7	♦♦	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)

2T8	♦♦	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)
3P1a4	♦♦♦	Information, pédagogie, éducation : P1 : article annuel bulletins d'info communaux/P2 : panneaux découverte/P3 : panneaux expo quadri + dépliant/P4 : programme pédagogique
3P5	♦♦	Pancartage Natura 2000 de type "PNR" : "vous entrez dans un site Natura 2000..." à concevoir et mettre en cohérence (charte graphique) au niveau national
néant	-	Elaboration de la Charte Natura 2000
néant	-	Création d'un outil pédagogique de vulgarisation de la Charte Natura 2000
néant	-	Création d'un outil pédagogique de vulgarisation des Contrats Natura 2000

Domaine « Eau & milieux aquatiques »

1E123	♦♦♦	Mise en œuvre du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du docob
1E4	♦♦♦	SAGE Seugne
1E5	♦♦♦	SAGE Charente
1E6	♦♦♦	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : fleuve Charente
1E7	♦♦♦	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : Seugne
1E8	♦♦♦	Entretien collectif des berges de la Seugne
1E9	♦♦♦	Aménagements franchissement ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs
1E10	♦♦♦	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)
1E11	♦♦♦	Plans de gestion piscicole
1E12	♦♦	Prendre en compte Vison d'Europe / campagnes de lutte contre Ragondins
1E13	♦♦♦	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"
1E14	♦♦	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau
1E15	♦♦	Observatoire zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...
2E1	♦♦♦	Intégration de Natura 2000 dans les projets de SAGE, Charte, SD. à l'échelle du val de Charente
2E2	♦♦♦	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16
2E3	♦♦	Formation Equipes d'entretien (dépt 16+17) : ajout module "dir. Habitats"
2E4	♦	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente
2E5	♦♦	Chantiers expérimentaux de restauration & entretien des berges en techniques douces
2E6	♦♦	Encourager l'adoption d'un Cahier des charges de gestion végétation berges / rivulaire des fossés
2E7	♦	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
2E8	♦	Information - formation / esp. exotiques envahissantes à l'occasion du Docob (CP, réunions des GW...) + 5 jours de formation / communes
2E9	♦♦	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges
2E10	♦♦	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans programmes de lutte contre les ragondins
3E1	♦♦♦	Arrêt de la lutte chimique sur le Coran : modification des AP annuels et non délivrance d'autorisation préf. individuelle
3E2	♦♦♦	Mise en cohérence des régl. nationales/achat-vente-utilisation des différents types de pièges
3E3	♦♦♦	Lutte sélective coordonnée à l'échelle du site
3E4	♦♦♦	Dérivation du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Césaire/St Bris des Bois
3E5	♦	Réaliser un entretien léger et régulier des « fontaines » (sources)
3E6	♦♦♦	Charte de gestion environnementale des cours d'eau et de leurs berges
néant	-	Elaboration de la Charte Natura 2000

Domaine « mise en œuvre, évaluation des résultats »

1MO1	♦♦♦	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre
1MO2	♦♦♦	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle
1MO3	♦♦♦	Rapport d'activités et mise à jour
1S1	♦♦♦	Suivis d'indicateurs socio-économiques
1S2	♦♦♦	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)
1S3	♦♦♦	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires
1S4	♦♦♦	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution
1S5	♦♦♦	Suivis espèces indic. état de conservation habitats naturels et d'espèces
1S6	♦♦♦	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)
2S1	♦♦♦	Suivi d'indicateurs technico-économiques
2S2	♦♦♦	Suivi cartographique général du site (occ° du sol...)
2S3	♦♦♦	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)
2MO1	♦♦♦	Pérenniser le Comité de Pilotage
2MO2	♦♦♦	Pérenniser les groupes de travail
2MO3	♦♦♦	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE
2MO4	♦♦♦	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob
2MO5	♦♦♦	Evaluation et mise à jour périodique du Docob
3S1	♦♦♦	Diagnostic des enjeux routiers/Vison d'Europe et adaptation ouvrages d'art (risques de collision)
3S2	♦♦♦	Suivi centralisé des collisions

COTEAUX DE CHÉRAC... LA GESTION EST ASSURÉE !

Après un chantier de débroussaillage mis en place sur les coteaux de Chérac en 2005, un contrat Natura 2000 a été signé par le CREN (Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes), en 2008, pour une durée de 5 ans. Le CREN peut alors gérer dans la durée cet espace à fort intérêt biologique.

C'est ainsi que, depuis peu, les moutons d'une habitante ont repris leur place sur ce coteau calcaire, comme autrefois, et vont ainsi entretenir le milieu ouvert par leur pâture.



Emilie GENERAL, co-animatrice du Docob

PHOTO CREN POITOU-CHARENTE

Les moutons sur les coteaux de Chérac

LE SITE INTERNET... NOUVELLE ADRESSE



Retrouvez maintenant toutes les infos, les actualités et des dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de la Charente, sur une nouvelle adresse internet...

Rendez vous vite à l'adresse suivante :

<http://pc70valcharente.n2000.fr/>

Vous pouvez également télécharger tous les numéros d'infosite (onglet : Participer / rubrique : bibliothèque).



Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination-Conception : Emilie Général et Emmanuelle Champion LPO 2010
Réalisation, maquette : Cécile Rousse - Service Editions LPO © 2010 - ED100201CR
Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes", sous l'autorité du sous-préfet de Saintes

